

Bulletin bimestriel d'information
de l'Association de Parents
pour la Protection des Enfants
sur les Routes
APPER Wallonie

Rue Jean Vercheval 40
4040 Herstal

Ne paraît pas en juillet et août

Editeur responsable:
Caroline Vimond Rue St-Lambert 36 4040 Herstal

P 201 185
N° 173
JANVIER 2013

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Echevins et Conseillers Communaux,

A l'occasion de la nouvelle année, l'a.s.b.l. APPER Wallonie vous présente ses meilleurs vœux de bonheur pour vous et vos proches.

A l'occasion de la nouvelle législature, elle forme des vœux pour que vos actions et vos décisions fassent de chacun de nous un citoyen heureux et reconnaissant.

Nous en profitons pour vous demander d'inscrire dans vos préoccupations ce pourquoi nous œuvrons quotidiennement: la sécurité routière et principalement celle des jeunes enfants à qui, faut-il le rappeler, nous donnons des cours dans les écoles qui en font la demande. Nous ne serons jamais assez nombreux pour enfoncer le même clou!

Nous profitons de l'occasion pour remercier les communes de HERVE, GRÂCE-HOLLOGNE, WAIMES, OLNE, DISON, MARTELANGE, MALMEDY et WELKENRAEDT, qui, depuis de nombreuses années, nous accordent un subside substantiel.

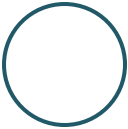
Nous sollicitons les autres élus pour qu'ils fassent de même; notre a.s.b.l. ne peut vivre sans la cotisation de ses membres et divers subsides pour lesquels nous nous permettons de vous interpeler.

En vous remerciant d'avance et en réitérant nos meilleurs vœux pour 2013, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration

**Notre président,
les administrateurs
et nos enseignants
forment des vœux
pour que 2013 soit
pour nos membres
et nos lecteurs une
route heureuse et
sans embûche!**

Pourquoi nous avoir oubliés!

Un visage triste figurant dans le cercle ci-contre signifie que vous êtes un membre qui l'an passé (2012) n'a pas renouvelé sa cotisation.  Pouvons-nous espérer que cette année vous serez à nouveau membre de l'APPER, que ce journal ne sera pas le dernier que nous avons le plaisir de vous adresser. Comme nous l'écrivons dans notre courrier aux autorités communales, vous aurez compris que votre soutien nous est indispensable.

Devenez membre de l'APPER ou renouvelez votre affiliation!

Il suffit de verser le montant de 5€ (cotisation individuelle) ou 12€ (cotisation de groupes, écoles) au compte

BE70 0000 8944 6225

de l'APPER, rue Jean Vercheval 40 à 4040 Herstal en indiquant vos coordonnées complètes et en mentionnant AFFILIATION en communication.

Rappelons que les magasins "POINT CARRE" que nous remercions très vivement, offrent avec chaque carte de membre un bon de réduction de 15€ (3 fois la cotisation), ce qui représente une ristourne de 20% sur des achats d'un montant de 75€.

Pour connaître les points de vente:
www.pointcarre.eu

Il y a un magasin POINT CARRE à:

Andenne – Anderlus – Arlon – Ath – Barchon –
Beaufays – Chimay – Ciney – Engis – Beggen(GDL) –
Drogenbos – Florenville – Froyennes – Gembloux –
Huy Ben Ahin – Jambes – Koksijde – Loverval –
Marche en Famenne – Neupré – Peruwelz – Recogne
Libramont – Virton - Waremmé

PRESIDENCE

A la suite de la démission de la présidence de notre ASBL de Monsieur Joseph BAILLY, lors de la prochaine Assemblée Générale au printemps 2013, un appel à candidature est ouvert.

Pour mémoire:

Le président représente l'ASBL à l'intérieur comme à l'extérieur de l'association. Il veille, conjointement avec l'Administrateur délégué, à son bon fonctionnement et ce, dans le respect des statuts. Il vérifie, en outre, la bonne exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration dont il assure la présidence.

Réservée aux Administrateurs, la procédure d'appel sera détaillée dans notre prochaine revue.

VOLONTAIRE, ADMINISTRATEUR(S) EN PROVINCE DE NAMUR

Voici déjà **4 ans** que nous sommes à la recherche d'un(e) collaborateur(trice) qui accepterait de consacrer à l'APPER **2 ou 3 heures par mois** et de nous représenter en Province de Namur. Il (Elle) deviendrait, si il (elle) le souhaite, administrateur(trice) de l'ASBL. Sans engagement de votre part, n'hésitez pas à nous contacter au siège social (04/264.25.37 – Rue Jean Vercheval 40, 4040 Herstal). Nous vous informerons du "coup de main" que nous souhaitons recevoir. Nous espérons que ce nouvel appel sera enfin entendu par un de nos lecteurs, car nous avons réellement besoin d'un collaborateur(trice) à Namur.

Parlez-en autour de vous, faites connaître notre action!

ERRATA:

Dans notre précédent numéro, il fallait bien évidemment lire : "...car ils ne vont pas loin" dans l'article de première page.

De même, vous l'aurez certainement corrigé, il manquait un chiffre de notre numéro de compte!

Soutenez nos actions!

Pour tenter de modifier le comportement des conducteurs, nous éditons un autocollant (10cmx10cm) "Dégageons les entrées d'écoles". Cet autocollant est accompagné d'un dépliant (**sans publicité**) sur lequel figurent les quelques règles de prudence qui, respectées, diminuent considérablement les risques d'accidents. Les écoles, les administrations communales ... qui souhaitent recevoir ces autocollants et dépliants sont invitées à nous retourner le bon de commande ci-dessous (prix modifiés de 0,01€) :

Prix par quantité de 50 minimum à 125: 0,20€
Plus de 125: 0,18€

Commande d'autocollants "Dégageons les entrées d'écoles"

A renvoyer à l'APPER, 40 rue Jean-Vercheval à 4040 HERSTAL

Nom (école ou demandeur): _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Localité: _____

Téléphone: _____

Commande de ___ autocollants et dépliants x 0,20€ = _____ €

Commande de ___ autocollants et dépliants x 0,18€ = _____ €

A verser au compte n° BE70 0000 8944 6225

de l'APPER 40 rue Jean-Vercheval à 4040 HERSTAL, en indiquant les coordonnées complètes de l'école ou du demandeur





Prochainement dans nos cours... ..."Super-APPER"!

Il est partout, il te protège:
"Super-APPER", pour te servir!

- Un film réalisé par l'APPER avec des jeunes comédiens en herbe et l'aide précieuse de la police de la zone de Herstal & Basse-Meuse
- Des séquences didactiques à débattre en classe sur les différents comportements à adopter lorsqu'on est un enfant piéton et/ou cycliste
- Un outil pédagogique créé par et pour nos enseignantes et **vos enfants!**

Un grand merci au Ministère des Travaux Publics du Gouvernement Wallon (Direction Générale Opérationnelle des Routes) qui a subsidié ce beau projet.

Claire Lenaers, enseignante APPER

**PERTE DE PRIORITE EN CAS D'IMMOBILISATION?
NON!**

La priorité de droite a été rétablie DANS TOUS SES ETATS (moniteur belge du 01-03-2007)

Cela signifie que, même en cas d'immobilisation, la priorité de droite reste d'application!

De fausses rumeurs ont couru dans plusieurs établissements scolaires prétendant que le conducteur venant de droite perd la priorité lorsqu'il s'arrête. Qu'en est-il exactement?

Nous vous assurons que l'article du code de la route (article 12.3.1) stipule que "le conducteur qui a la priorité de passage" ne perd plus sa priorité même s'il s'est immobilisé.

Par le passé, et dans certaines circonstances et pour ne pas perdre la priorité, les conducteurs s'engageaient (sans s'arrêter) dans les carrefours où la visibilité n'était pas suffisante. Maintenant ils peuvent s'arrêter...et puis redémarrer tout en gardant leur priorité.

Retenons simplement que **PRIORITE** n'est pas **SECURITE!** A vous, bien sûr, d'être prudent dans la circulation!

Nadine VERHOEST, enseignante APPER



Ethias S.A., rue des Croisiers 24, 4000 Liège, RPM Liège - TVA : BE 0404 484 654 - IBAN : BE72 0910 0078 4416 - BIC : GKCCBEBB
Editeur responsable : David Tomel, rue des Croisiers, 24 4000 Liège

Réponse :
des réductions supplémentaires
+ l'assurance Academic gratuite

En savoir plus ?

- Surfez sur www.ethias.be/enseignant
- Appelez-nous au **0800 23 777**
- Rendez-vous dans votre **bureau Ethias** (adresses sur ethias.be/bureaux)

MODULO
Enseignant

ethias
Les efficacassureurs

* Modulo Enseignant est un pack d'assurances.
Infos et conditions sur www.ethias.be/modulo
ou au 0800 23 777



Je montre ce panneau et demande: "Que veut-il dire?"
 Réponse d'un élève: "Attention, il y a des gens qui ramassent des feuilles!"
 Le cours se donnait en automne.

jeu-concours

Si tu as entre 7 et 15 ans, envoie-nous le bulletin de participation ci-dessous après avoir complété la grille. Nous tirerons 8 bonnes réponses au sort. La liste des gagnants qui seront récompensés sera publiée dans "Apper-Info" de mars. Pour être valable, le bulletin de participation doit être complété sans rature (conseil: faire un brouillon ou une photocopie) et nous parvenir **avant le 15 février 2013** à notre adresse: APPER – Rue Jean Vercheval 40 – 4040 Herstal.

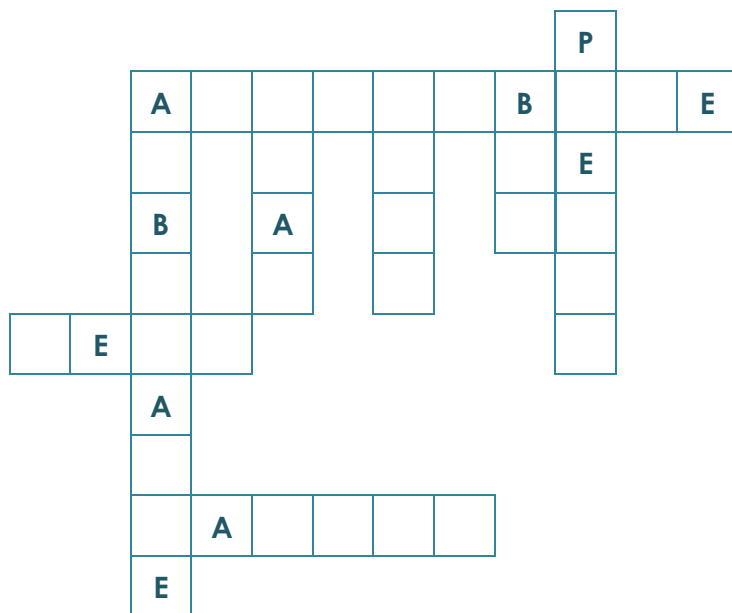
Nous remercions les enseignants qui proposent à leurs élèves de participer à nos concours de ne pas procéder aux corrections, ce qui défavoriserait ceux qui ont trouvé sans aide les bonnes réponses. Les photocopies sont admises, ainsi que les envois groupés, afin de diminuer vos frais de port.

BONNE CHANCE A TOUS!

BRAVO aux gagnants du concours n° 172: Cariaux Quentin, Bièvre – Chevalier Benoît, Liège – Pesser Régis, Montzen – Neer Lucas, Froyennes – Léonard Florian, Seraing – Philippart Morgane, Oppagne Durbuy – Krantz Lisa, Lierneux – Dubois Justne, Ramillies – Greeven Caroline, Bonnelles - Drazenovic François, Vaux-ss-Chèvremont

BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS APPER-INFO N°173

COMPLETE LA GRILLE SACHANT QUE TOUS SONT DES USAGERS DE LA ROUTE!



*Astuce :
 Les lettres indiquées
 A-P-B-E ne figurent
 pas ailleurs dans
 la grille!*

A compléter en caractères d'imprimerie

NOM _____ Prénom _____ Age _____

Rue _____ N° _____

Code Postal _____ Localité _____

Elève de _____^{ème} année de l'école: _____